CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 mars 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

SIGNATURE DU PROTOCOLE RENOUVELANT L'ACCORD COMMERCIAL AVEC L'URSS

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je désire faire savoir à la Chambre que j'ai, au nom du gouvernement du Canada, signé un protocole reconduisant pour trois ans, soit jusqu'au 17 avril 1972, l'accord commercial entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques. M. M. R. Kuzmin, premier sous-ministre au ministère soviétique du Commerce extérieur, a signé au nom de l'URSS.

C'est la quatrième reconduction d'un accord commercial qui remonte à 1956 et qui a fourni le cadre de l'expansion du commerce entre les deux pays, selon le traitement de la nation la plus favorisée. Le renouvellement de cet accord important réaffirme l'intention du Canada et de l'URSS de maintenir et de renforcer les relations commerciales qui se sont nouées entre les deux pays.

En 1956, année de la conclusion initiale de l'accord, les échanges commerciaux entre les deux pays étaient très faibles. Au cours des 14 années écoulées depuis lors, les exportations canadiennes se sont élevées à 1.3 milliard de dollars. Pendant ce même temps, l'Union soviétique fut parmi les principaux acheteurs de blé canadien, absorbant en tout plus de 760 millions de boisseaux.

L'Union soviétique a également acheté un éventail d'autres matières premières et produits ouvrés du Canada, dont la valeur s'est élevée à 5.5 millions de dollars en 1968. Par ailleurs, les exportations soviétiques vers le Canada, qui s'élevaient à un million de dollars en 1956, se chiffraient à 21.6 millions en 1968, la dernière année pour laquelle les données statistiques officielles sont complètes.

[Traduction]

Au cours des négociations qui ont précédé la signature du Protocole, les délégations canadiennes et soviétiques ont examiné le dossier des ventes canadiennes de blé. Ces ventes ont été mutuellement avantageuses tant du fait de la capacité de livraison du Canada que des besoins renouvelés de l'Union soviétique en importations. En ce qui a trait à l'avenir, le chef de la délégation soviétique a donné l'assurance à la délégation canadienne qu'en cas de besoins de blé, l'agence d'achat soviétique devra s'adresser d'abord à la Commission canadienne du blé.

Cela signifie que l'Union soviétique se tournera vers le Canada comme source préférée d'approvisionnement en blé. Nous prévoyons, par conséquent, que l'URSS continuera de représenter un marché important pour le blé canadien. Comme les membres du Parlement le savent, la Commission canadienne du blé a signé en décembre dernier, avec Exportkhleb, un accord reconduisant le contrat de 1966 et prévoyant d'importantes livraisons au cours de 1970.

• (2.10 p.m.)

Outre ces sérieux entretiens sur le blé, les deux délégations ont étudié les échanges d'autres produits et ont convenu du besoin d'accroître et de diversifier les relations commerciales entre les deux pays. Les deux parties s'attendent que les discussions permettront aux deux pays d'accroître l'éventail des produits, des matériaux et des marchandises ouvrées qu'ils échangent. Le Protocole que j'ai signé indique que les deux gouvernements faciliteront les échanges de marchandises entre les deux pays dans les limites des lois et règlements en vigueur dans chacun.

J'espère que la reconduction de cet accord fournira le cadre nécessaire à l'accroissement de rapports commerciaux intéressants entre le le Canada et l'URSS. Tous les aspects de l'économie canadienne et nos relations avec ce pays pourront en bénéficier.

Conformément à l'article 41 (2) du Règlement, je dépose sur le bureau de la Chambre des exemplaires de ce Protocole dans les deux langues officielles.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il est heureux que l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis qui, dans le fond, remonte à 1956...